

Les élus, réunis le 14 avril 2015 en conseil, ont délibéré et voté les points suivants :

Une convention a été signée avec le jeune club de Tambourin de St Pons de Mauchien afin qu'il puisse venir s'entraîner sur le terrain Max Rouquette.

Une convention avec le centre de Loisirs de Pézenas pour 2015 impliquant la participation de la commune pour les enfants de 3,02 € la demi-journée et 6,04 € la journée. Cette convention sera reconduite tacitement chaque année sauf si le pourcentage des montants changent.

Après un dépôt un plainte pour dégradations volontaires, la municipalité a demandé le remboursement des réparations effectuées.

Adhésion au syndicat Hérault Énergie : Afin de faciliter les démarches de missions d'intérêt général, le syndicat propose de constituer un groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel, d'électricité et autres énergies, et la fourniture de services associés sur son territoire. Le syndicat souhaite ainsi tirer parti de la mutualisation des besoins pour bénéficier des meilleures opportunités de prix tout en assurant une qualité optimale des services associés.

Convention avec la commune d'Usclas d'Hérault qui participe aux frais de Noël des enfants d'Usclas d'Hérault scolarisés à Cazouls d'Hérault. Cette participation s'élève à 338,61 € pour 18 élèves scolarisés

Recrutement d'un agent polyvalent sous le statut d'un Contrat d'accompagnement à l'emploi. Ceci est nécessaire en raison d'une réorganisation et de l'accroissement du nombre d'enfants à la restauration scolaire ainsi qu'au besoin de l'entretien des locaux de l'école Marie Rouant,